OCCITANIE badminton	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional Para-Badminton Règlement	Adoption :	CA 28/09/2021
			Entrée en vigueur :	28/09/2021 (application immédiate)
			Validité	Permanente
			Modifications :	
			Commission :	Compétitions Individuelles
			Nombre de pages : 5	

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

Article 1 – OBJET 2
Article 2 – ÉTENDUE DU RÈGLEMENT 2
Article 3 – ORGANISATION 2
3.1. Structure d'accueil 2
3.2. Calendrier particulier 2
3.3. Horaires indicatifs 2
3.4. Volants 2
3.5. Accompagnement des mineurs 2
Article 4 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, INSCRIPTIONS 3
4.1. Critères 3
4.2. Inscriptions 3
4.3. Classes de handicap 3
4.4. Modalités de jeu et spécificités 3
Article 5 – TABLEAUX 4
5.1. Configuration des tableaux 4
5.2. Têtes de séries 4
Article 6 – CONVOCATIONS 4
Article 7 – FORFAITS 4
7.1. Justification du forfait 4
7.2. Sanctions 4
Article 8 – TITRES, RÉCOMPENSES 4
Article 9 – JUGE-ARBITRE 4
Article 10 – ARBITRAGE 5
Article 11 – ANTENNE MÉDICALE 5
Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES 5
Annexe 1 6
Article 1 – CALENDRIER 2025-2026 6
Article 2 – DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS 6
Article 3 – VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL 6
Article 4 – STRUCTURE D'ACCUEIL 6
Article 5 – DÉVELOPPEMENT DURABLE 6
Annexe 2 7
Article 1 – LA CLASSIFICATION AU PARA-BADMINTON 7
Article 2 – MODALITÉS DE JEU 7
Article 3 – CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE 7

Article 1 – OBJET

Le Championnat Régional Para-Badminton de la Ligue Occitanie est une compétition à l'issue de laquelle sont attribués les titres de champions régionaux et championnes régionales pour chaque discipline jouée.

Article 2 – ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier. Les tableaux pourront être joués en tableaux intergenres ou en promobad.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'Équipes et des Officiels Techniques.

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au Championnat Régional Para-Badminton entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – ORGANISATION

3.1. Structure d'accueil

L'organisation du Championnat Régional est déléguée à un club ou un comité départemental, désigné comme « Structure d'Accueil ». Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue, conformément à la procédure indiquée dans l'Article 4 de l'Annexe 1 du présent règlement.

3.2. Calendrier particulier

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de la compétition.

- J-30 : Ouverture des inscriptions
- J-17 : Prise en compte du CPPH
- J-15 : Date limite d'inscription
- J-10 : Diffusion des convocations
- J+30 : Envoi de la facture aux clubs

Les dates de la saison en cours sont précisées dans l'Article 1 de l'Annexe 1.

3.3. Horaires indicatifs

Le Championnat Régional Para-badminton se déroule sur une journée (horaires cadres de débuts des matchs) : 10h00 à 17h00.

3.4. Volants

Les volants sont fournis par la Ligue pour toute la compétition.

Le volant officiel de la compétition est précisé dans l'Article 3 de l'Annexe 1. Il est défini par la ligue en fonction du contrat de partenariat et proposé à la vente dans la salle.

3.5. Accompagnement des mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs et de l'Article 2.14. du Règlement Général des Compétitions, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Il renseigne son nom et ses coordonnées dans le document prévu à cet effet, puis y appose sa signature.

Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant majeur à la compétition.

Une attestation, sur le site de la Ligue, est mise à la disposition des représentants légaux qui souhaitent déléguer la responsabilité du joueur mineur à un autre individu majeur : Attestation parentale pour les mineurs.

Article 4 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, INSCRIPTIONS

4.1. Critères

- Être licencié FFBaD pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton ;
- Être en situation d'handicap moteur, auditif, mental /psychique ;
- Ne pas faire l'objet d'une suspension à la date de la compétition.

4.2. Inscriptions

L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux joueurs par la Ligue, 45 jours avant la compétition. Ces documents peuvent être téléchargés sur les sites de la Ligue et de la Structure d'Accueil.

Les inscriptions et règlements des droits d'inscription s'effectuent en ligne via le logiciel utilisé par pour gérer la compétition, défini dans l'Article 3 de l'Annexe 1. Les joueuses, joueurs et paires doivent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leurs clubs ou comités départementaux.

Les droits d'inscription sont définis par la Ligue. Ils sont précisés dans l'Article 2 de l'Annexe 1. Ils doivent être réglés à la Ligue, par virement ou via BadNet, au plus tard 30 jours après la réception de la facture correspondante.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse…) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur, …).

4.3. Classes de handicap

Sept classes sont constituées :

- WH 1 = Personne en fauteuil sans équilibre du tronc ;
- WH 2 = Personne en fauteuil avec équilibre du tronc ;
- SL3 = Personne avec un handicap sur un/des membres(s) inférieur(s) avec une mobilité de déplacement limitée ;
- SL4 = Personne avec un handicap sur un/des membre(s) inférieur(s) conservant une mobilité de fluidité de déplacement ;
- SU 5 = Personne avec un handicap sur un/des membre(s) supérieur(s) ;
- SH 6 = Personne de petite taille
- DA = Personne ayant un handicap auditif

Une fiche technique présente les différentes classes dans l'Article 1 de l'Annexe 2.

Les joueurs souhaitant participer doivent se placer dans une des catégories présentées ci-dessus. La classification fédérale n'est pas obligatoire pour s'inscrire à la compétition.

- Joueurs Debout : SL3, SL4, SU5 ou SH6
- Joueurs Fauteuil : WH1 ou WH2
- Joueurs Déficient Auditif (DA)

La compétition ouvre également une catégorie pour les joueurs en situation de handicap mental et psychique.

Si nécessaire, un complément médical sera demandé au joueur (ces données seront traitées comme confidentielles et rendues au joueur ou détruites).

4.4. Modalités de jeu et spécificités

Lorsqu'un match de simple inclut un joueur de catégorie SL3, le match a lieu sur le terrain habituel de pratique du joueur de catégorie SL3.

Le port d'un appareillage auditif est interdit aux joueurs de la catégorie DA pendant toute la durée du match.

Une fiche technique présente les modalités de jeu par catégorie de handicap dans l'Article 2 de l'annexe 2.

Article 5 – TABLEAUX

5.1. Configuration des tableaux

Les tableaux sont validés par le Juge-Arbitre en coordination avec le responsable de la commission Para-Badminton de la Ligue.

5.1.1. Les premières phases des tableaux se déroulent en poules. Le nombre de sortants peut varier dans l'intérêt de la compétition en respectant le RGC.

Les sorties de poule se jouent en élimination directe.

5.1.2. Dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant de joueurs, les tableaux pourront être regroupés des façons suivantes :

- WH1 et WH2
- SL4 - SU5 ou SL4 - SL3 ou SL3 – SL4 – SU5
- SH6 – SU5 ou SH6-SL3 ou SH6-SL4 ou SH6-SU5-SL3 ou SH6-SU5-SL4 ou SH6-SU5-SL3-SL4.
- DA et SU5.

Les joueurs en situation de handicap mental et psychique sont placés dans les tableaux selon leurs capacités fonctionnelles et dans le respect de l'équité sportive.

5.1.3. En cas d'incertitude sur la catégorie du joueur, le Juge-Arbitre en concertation avec la commission Compétitions Individuelles, se réserve le droit de modifier la catégorie initiale d'inscription.

5.2. Têtes de séries

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH des joueurs en simples et du CPPH moyen des paires en doubles.

Les autres joueuses, joueurs ou paires sont placés par tirage au sort dans les poules en tenant compte de leurs provenances.

Article 6 – CONVOCATIONS

Les participants doivent se rendre disponibles pendant toute la durée de la compétition (cf Article 3.3). La Ligue adresse les convocations aux clubs et aux joueurs et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 10 jours avant la compétition.

Les joueuses et joueurs doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match.

Article 7 – FORFAITS

7.1. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit au Championnat Régional qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue à l'adresse arbitrage@badocc.org.

7.2. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 8 – TITRES, RÉCOMPENSES

Pour l'attribution d'un titre, le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 3.

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés. Pour les poules uniques, les vainqueurs, deuxièmes et troisièmes sont récompensés. Dans le cas où il y a seulement trois joueurs dans un tableau, la médaille de bronze sera délivrée seulement si le joueur a gagné au moins un match.

Aucune récompense ne sera remise en dehors des temps de remise des récompenses prévus à cet effet par l'organisation et définis dans le protocole de remise des récompenses.

Article 9 – JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et, le cas échéant, le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Article 10 – ARBITRAGE

Les matches sont effectués en auto-arbitrage jusqu'aux ¼ de finales.

Les demi-finales et finales, dans la mesure du possible, sont arbitrées par des arbitres officiels nommés par la CLOT ou, le cas échéant, des Arbitres stagiaires, en formation ou certification.

Article 11 – ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers, la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmées par courrier à la Ligue à l'adresse competitions@badocc.org dans les 5 jours suivants la fin de la compétition.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.

Article 1 – CALENDRIER 2025-2026

Le Championnat Régional Para-Badminton 2025-2026 est prévu le dimanche 26 avril 2026 à Blagnac. Ainsi, conformément à l'article 3.2 du présent règlement :

- Ouverture des inscriptions : vendredi 27 mars 2026
- Prise en compte du CPPH : jeudi 09 avril 2026
- Date limite d'inscription : samedi 11 avril 2026
- Diffusion des convocations : mercredi 15 avril 2026

Article 2 – DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS

Les droits d'inscription, définis par la Ligue, sont de 8€ par tableau joué.

Article 3 – VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL

Le volant officiel de la compétition est le Babolat 2.

Le logiciel utilisé est Badnet.

Article 4 – STRUCTURE D'ACCUEIL

L'organisation du Championnat Régional est attribuée au club de Blagnac pour la saison 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Article 5 – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le club organisateur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin d'organiser la compétition dans une démarche la plus écoresponsable possible.

Article 1 – LA CLASSIFICATION AU PARA-BADMINTON

Code	Description	Détails
WH1	Joueur assis en fauteuil roulant	L'Athlète dispose d'un mauvais ou ne dispose pas d'équilibre du tronc
WH2	Joueur assis en fauteuil roulant	L'Athlète dispose d'un équilibre du tronc normal ou proche de la normal
SL3	Joueur debout membre inférieur	L'Athlète marche ou court avec un boitement dû au handicap ou à l'absence de membre inférieur
SL4	Joueur debout membre inférieur	L'Athlète peut marcher avec une légère mou mais se déplace de manière fluide
SU5	Joueur debout membre supérieur	L'Athlète est limité dans la fonction de base du membre supérieur ou par l'absence du membre supérieur
SH6	Joueur de petite taille	L'Athlète doit entre autre mesurer au maximum 145 cm pour les hommes et 137 cm pour les femmes
DA	Déficience Auditive	L'Athlète doit attester d'une perte d'au moins 55 db de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

Article 2 – MODALITÉS DE JEU

Les zones de jeu par catégories sont définies par la fédération dans l'Article 04.05.A02 du Règlement Général des Compétitions.

Article 3 – CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE

Le club organisateur met à disposition :

- un gymnase accessible aux personnes en situation de handicap, avec un revêtement de sol dur (de type parquet sportif ou résine…..) ;
- des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap, à proximité immédiate de l'entrée du gymnase ;
- des places réservées aux personnes en situation de handicap, dans le gymnase pour les personnes en fauteuil (compter environ 2,00 m^2 par joueur en fauteuil (1 fauteuil de ville et 1 fauteuil de sport) ;
- des sanitaires et vestiaires réservés aux personnes en situation de handicap, avec grandes poubelles (équipées de sacs poubelles).